

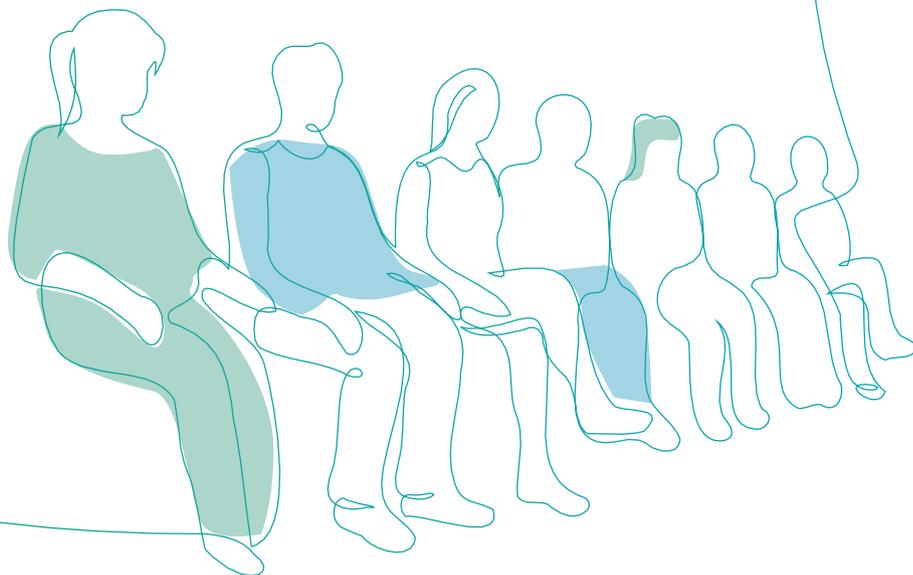
PROJET POLITIQUE

2024-2028



SOLILA
UNIS POUR TOUS

GROUPEMENT DE COOPÉRATION
de la Fondation Saint Charles
et de l'Association ALAGH



AVANT-PROPOS

L'ALAGH assure l'accompagnement de personnes en situation de handicap et de forte dépendance tout en favorisant le maintien de leur autonomie.

La Fondation Saint Charles accueille au sein de ses établissements des personnes âgées dont les familles ont fait le choix d'une prise en charge bienveillante.

*“ C'est parce que l'avenir
ne peut pas être
deviné, qu'il doit être
convenablement préparé ”*

Nos deux structures associatives partagent les mêmes valeurs humanistes, sociales et sociétales. Leur gestion et le bon fonctionnement de leurs maisons et services obéissent aux mêmes contraintes techniques, administratives et économiques.

Forts de ce constat, et dans une perspective d'avenir, nos Conseils d'Administration respectifs ont choisi de mutualiser certaines de leurs fonctions ressources et de construire ensemble des projets innovants, facilitateurs de parcours de vie.

Le Groupement de Coopération Solila, dont ils ont validé la création, constitue désormais un outil opérationnel au service d'une dirigeance partagée et d'une collaboration renforcée.

Le projet politique 2024-2028 que nous avons bâti ensemble, constituera notre boussole.

Pour la Fondation Saint Charles,
Didier Vadot
Président



Pour l'ALAGH,
Hugues de Valonne
Président



SOMMAIRE



Qui sommes-nous ?

p.7

La Fondation Saint Charles	p. 8
L'Association ALAGH, Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées	p. 11
Les valeurs communes de la Fondation Saint Charles et de l'Association ALAGH	p. 13
Les principes associatifs	p. 16
Les principes d'intervention des professionnels	p. 18
La Fondation Saint Charles et l'Association ALAGH se rapprochent	p. 21
Les différents dispositifs gérés par la Fondation Saint Charles	p. 24
Les différents dispositifs gérés par l'Association ALAGH	p. 25



Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels

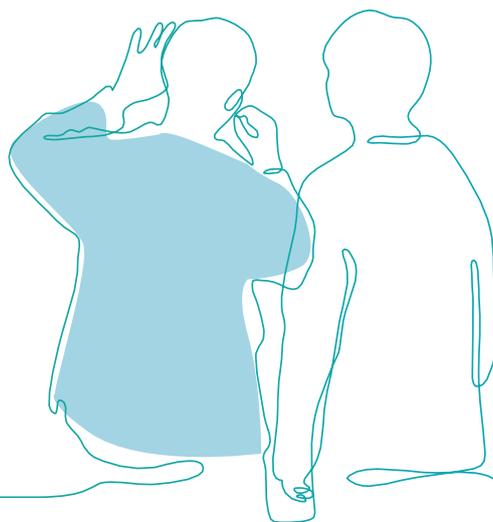
p.27

Orientation stratégique numéro 1 : développer une palette d'accompagnement et de services renforcés en favorisant la liberté de choix de la personne et de ses proches aidants	p.28
Orientation stratégique numéro 2 : promouvoir, soutenir, créer, individualiser les projets et parcours professionnels	p.29
Orientation stratégique numéro 3 : ensemble, aller vers un nouveau modèle de gouvernance et d'organisation adapté aux ambitions communes, au service de tous ..	p.30



Les débuts de notre
histoire commune

Qui sommes-nous ?



La Fondation Saint Charles

La Congrégation des Sœurs de la Sainte Famille de Jésus-Joseph-Marie, dites Sœurs de Saint Charles, a été fondée à Nancy, en 1652.

Joseph Chauvel, un jeune homme de Nancy, en est à l'origine. Sur son lit de mort, après avoir contracté la peste en allant au secours des habitants de Toul, il demande à son père, Emmanuel, d'utiliser sa fortune pour venir en aide aux malades pauvres.

Emmanuel Chauvel fonde donc, le 8 juin 1652, une maison de charité animée par cinq femmes déjà âgées ou veuves, chargées de visiter les malades et les pauvres à domicile.

Ce premier établissement fut rapidement transféré dans une ancienne fabrique de chaudrons de cuivre située rue Saint-Jean à Nancy. Ces locaux avaient servi, à l'initiative du Duc Charles IV, à une fondation antérieure destinée à accueillir les enfants abandonnés et placée sous le patronage de Saint Charles Borromée.

C'est ainsi que les Sœurs, officiellement nommées Sœurs de la Sainte Famille, se sont placées sous le vocable et le patronage de Saint Charles.

À cette époque, la Lorraine sort lentement, et très durement meurtrie, de la guerre de Trente ans. La misère est partout et atteint particulièrement les plus pauvres et les plus fragiles : les malades, les enfants et les femmes abandonnées. Les Sœurs visitent les malades, leur apportent nourriture et soins. Elles ouvrent leur premier « hôpital » pour accueillir des soldats malades ou blessés. Très vite, les pauvres de Nancy sont aussi accueillis dans cette institution.



À partir du XVIII^e siècle, les Sœurs de Saint Charles sont chargées de faire fonctionner d'autres hôpitaux, et de créer des établissements d'accueil et de soins pour les plus pauvres : Saint Julien à Nancy en 1702, Lunéville, Toul, Saint-Nicolas-de-Port, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson à partir de 1704, Châlons, Saint-Dizier, Dole en 1772, etc. À la fin du XIX^e siècle, la Congrégation animait 122 établissements avec un millier de Sœurs.

La Congrégation des Sœurs de Saint Charles a été très investie dans la formation des personnels paramédicaux laïcs, dans la direction de nombreux IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et IFCS (Instituts de Formation des Cadres de Santé) en Lorraine.



Depuis plus de 360 ans et après avoir géré « en direct » des établissements pendant de très nombreuses années, les Sœurs de Saint Charles ont créé, dans les années 1990, des associations de gestion qui ont assuré l'administration des établissements.

Les religieuses sont restées très impliquées dans l'administration de ces 6 associations créées. Le temps passant et le recrutement de jeunes Sœurs en France devenant difficile, elles ont identifié une solution permettant :

- de sécuriser dans la durée l'identité et l'enracinement de leur œuvre : référence aux convictions qui animent la congrégation, priorité donnée à l'accueil des plus démunis, gestion désintéressée,
- d'alléger leur implication dans la gestion des établissements et ne plus se préoccuper de la gestion de l'immobilier tout en « verrouillant » son utilisation.

Parmi les différentes hypothèses étudiées, le principe d'une Fondation RUP (Reconnue d'Utilité Publique) a été retenue par la congrégation comme satisfaisant le mieux à ses attentes. Cette RUP est prononcée par décret le 25 avril 2014.

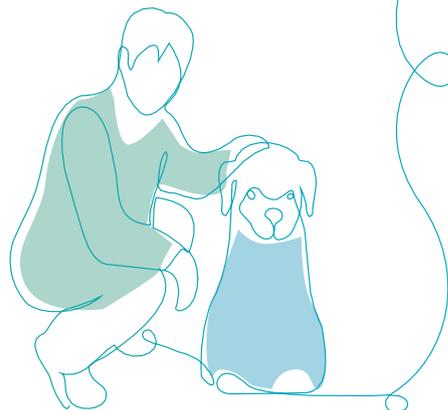
C'est le 1^{er} janvier 2015 que la Fondation Saint Charles de Nancy est devenue gestionnaire des établissements. Elle s'enracine dans l'œuvre de la congrégation des Sœurs de Saint Charles. Elle en hérite et s'engage, conformément à ses statuts, à la faire vivre et à la développer. **Cette œuvre est centrée sur une vision chrétienne de la personne humaine, son intégrité, son développement, son respect, de sa naissance à la fin de sa vie.** La congrégation a développé son œuvre principalement dans le domaine sanitaire et dans l'action médico-sociale.

Les Sœurs de Saint Charles ont toujours souhaité accorder une attention non exclusive, mais particulière, aux plus démunis. Ainsi, au fil du temps, l'organisation de leurs établissements a développé de nombreuses manières de faire pour atteindre cet objectif. Aujourd'hui, tous les établissements qui constituent la Fondation sont totalement habilités à l'aide sociale.

Pour être fidèle à son objet et à ses buts, **la Fondation s'enracine dans les convictions suivantes :**

- une gestion désintéressée des établissements et services, corolaire d'une vision chrétienne de la personne humaine,
- le respect des règles et des normes en vigueur inscrit dans la recherche de l'intérêt général,
- le respect des métiers et qualifications des salariés comme nécessité au respect des personnes accueillies,
- la volonté d'accueillir les plus démunis ne peut passer par des prestations « au rabais »,
- la présence de bénévoles dans les établissements comme l'une des volontés de la Fondation d'associer les « citoyens » à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, fussent-elles accueillies en établissement. Ainsi, et sans qu'il soit question de substituer leur présence à celles de salariés, les bénévoles contribuent à la qualité de la vie des résidents en établissements.

À l'heure actuelle, la Fondation compte **949 places agréées, 2 centres de soins** et dispose d'**un siège social**.



L'Association ALAGH, Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées

Créée en avril 1974 sous l'impulsion du Docteur Irène Pierre, l'Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées (ALAGH) puise ses origines dans les valeurs humanistes portées et partagées par ses fondateurs, des militants concernés par le handicap à l'instar de M. le Professeur Louis PIERQUIN, par ailleurs fondateur de l'Institut de Réadaptation de Nancy.



L'ALAGH est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique le 20 janvier 2006, qui s'honore d'être à but non lucratif.

Les statuts définissent l'Association ALAGH comme une communauté de bénévoles et de salariés qui fonde son action sur des valeurs directement liées à la prise en compte de la personne, que celle-ci soit un résident, un bénévole ou un professionnel.

L'Association n'a pas cessé depuis sa création de défendre une action de qualité au service des personnes.

Au fil des ans, elle a spécialisé puis diversifié ses services, tant du point de vue des dispositifs médico-sociaux que des publics accompagnés.

En 2009, l'ALAGH reprend la gestion de la MAS L'Orée des Bois de Mont-Saint-Martin. La fusion de 2015 avec l'ALSAD (Association Lorraine de Soins À Domicile) a favorisé en outre l'accompagnement de personnes âgées. Depuis sa création, le public accompagné au sein des établissements s'est diversifié.

Historiquement centrée sur l'accueil de personnes en situation de handicap, l'ambition associative a été reconsidérée. **L'Association intervient dorénavant également au bénéfice de personnes en situation de dépendance du fait de l'âge, tout en structurant l'orientation de la prise en charge des personnes vers l'accompagnement de leur parcours de vie.**

L'ambition de l'Association ALAGH est de :

- garantir un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie accueillies en établissements et/ou services,
- répondre à des besoins nouveaux ou non pris en compte dans une logique de développement territorial,
- participer aux actions des différentes instances et organismes locaux, départementaux et régionaux spécialisés,
- promouvoir l'information en direction des acteurs publics, privés et de la société civile.



Les valeurs communes de la Fondation Saint Charles et de l'Association ALAGH

La Fondation Saint Charles et l'Association ALAGH sont des associations historiquement implantées en Lorraine.

Elles nourrissent l'ambition d'être pleinement reconnues pour :

- leur action en faveur de publics très vulnérables,
- la compétence et l'expertise de leurs équipes de professionnels,
- la qualité de l'accompagnement proposé au sein de leurs établissements, services et dispositifs.

Gestionnaires d'établissements et de dispositifs médico-sociaux, associations militantes qui promeuvent l'accueil de personnes vulnérables de manière inconditionnelle, la Fondation Saint Charles et l'Association ALAGH fondent l'action des professionnels et des bénévoles sur la même communauté de valeurs.

Après plusieurs décennies d'engagement, fidèles aux motivations de leurs fondateurs et militants de la première heure, les bénévoles et professionnels de chacune des structures continuent de défendre et promouvoir un accompagnement fondé sur les valeurs d'humanisme, de professionnalisme, de bienveillance, de solidarité, d'ambition et d'ouverture.



L'humanisme

- En offrant à chaque personne accompagnée, respect, considération, attention, écoute, non-discrimination et prise en compte de ses demandes et attentes personnelles.
- En reconnaissant chaque personne dans sa singularité, en la respectant dans sa dignité et son intégrité, conditions d'accès à la citoyenneté.
- Le respect de la personne et sa considération impliquent la confiance dans sa capacité à grandir, à progresser, à se construire, à s'émanciper, à apprendre, à conquérir son autonomie, à exprimer ses talents, à en acquérir de nouveaux et à être actrice de sa propre vie.

Le professionnalisme

- En construisant l'accompagnement sur une parfaite connaissance des besoins, des attentes, des compétences et aptitudes de la personne.
- En rendant la personne actrice de son projet de vie.
- En considérant que chaque professionnel joue un rôle dans la qualité de l'accompagnement et ce, quelle que soit sa fonction.
- En nous donnant un devoir d'intranquillité, en nous plaçant en capacité institutionnellement, collectivement et individuellement de réinterroger notre approche.



La bienveillance

- En mettant tout en œuvre pour comprendre la personne.
- En visant le bien-être et l'épanouissement de la personne.
- En adoptant en toutes circonstances une attitude empreinte d'empathie, de générosité et d'écoute.

La solidarité

- En encourageant le soutien entre résidents au sein des établissements, services et dispositifs.
- En développant l'entraide entre professionnels dans le meilleur intérêt de la qualité de l'accompagnement.

- En favorisant le soutien des professionnels et des proches aidants qui occupent une place essentielle dans la vie de la personne.
- En faisant du bénévolat l'un des moteurs de l'action associative.

L'ambition

- En nous autorisant à rêver la société de demain tout en gardant les pieds sur terre.
- En militant et en agissant pour la construction d'une société inclusive où chacun a sa place.
- En accompagnant chacun vers le niveau maximal d'autonomie auquel il aspire.
- En construisant l'accompagnement en nous appuyant sur les capacités de la personne.
- En acceptant la part de risque inhérente à l'autonomie pour permettre à chacun d'avoir une réponse adaptée à ses besoins.



L'ouverture

- En facilitant l'accès à toute ressource externe pertinente pour la personne.
- En nous plaçant en capacité d'innover en permanence.
- En favorisant la transparence des pratiques et en favorisant la communication en interne et en externe.
- En renforçant le partage des compétences tant inter-associatives que publiques et partenariales.

Les principes associatifs

Les principes associatifs et d'action qui guident les professionnels au quotidien dans l'exercice de leurs fonctions incarnent très concrètement les valeurs que promeuvent les deux associations.

À la Fondation Saint Charles comme à l'Association ALAGH, les professionnels mettent tout en œuvre pour proposer à la personne et à ses proches aidants les conditions nécessaires à la co-construction de son projet, en tenant compte de ses aspirations, de ses capacités et de son épanouissement personnel.

Le soutien aux familles et aux proches aidants

Quel que soit l'âge de la personne, **le soutien aux familles et aux proches aidants fait partie intégrante de l'accompagnement proposé.** Le maintien des liens familiaux, sociaux et la participation des familles et des proches aidants à l'accompagnement sont encouragés sous toutes leurs formes.

Le développement des potentialités, des compétences et des ressources des personnes

Le **développement des potentialités de chaque personne** est systématiquement recherché tout au long de sa vie. Quels que soient son âge et sa situation, chaque personne est encouragée à prendre part aux décisions qui la concernent, faire des choix et développer son pouvoir d'agir grâce à un accompagnement adapté.

Le respect des convictions de la personne et l'accès à la vie spirituelle

Adopter une attitude empreinte d'empathie et de bienveillance suppose d'être à l'écoute de la parole des personnes comme de celle de leurs proches aidants. À l'exception des manifestations qui s'accompagneraient de formes de prosélytisme, les professionnels s'engagent en toutes circonstances à respecter les convictions et les croyances des personnes et à favoriser l'accès à une vie spirituelle et culturelle.



L'exercice de l'autonomie

En fonction des capacités de chaque personne, quel que soit l'âge qui est le sien, **le développement des apprentissages ou le maintien de ses acquis** est chaque fois encouragé et recherché pour favoriser la valorisation de ses compétences, de ses habiletés sociales, de ses savoirs, de son rôle civique et social, etc.

L'accès à la culture, aux loisirs

Quel que soit l'établissement, le service ou le dispositif qui accompagne la personne, une attention particulière est portée à l'accès à la culture et aux loisirs pour favoriser **l'épanouissement et encourager la créativité**.

L'accès au travail et à un domicile

L'accès à un travail pour les personnes en situation de handicap constitue l'un des vecteurs de reconnaissance sociale, d'autonomie et d'intégration.

L'accès à un domicile est tout autant important, et ce quelles que soient les difficultés que rencontrent les personnes à l'âge adulte. L'Association ALAGH et la Fondation Saint Charles développent différents types de dispositifs de proximité qui favorisent et développent l'accès à une forme de logement indépendant, adapté aux attentes et conformes aux besoins des bénéficiaires, tout en veillant à garantir les conditions nécessaires à leur protection.



Les principes d'intervention des professionnels

Les professionnels de la Fondation et de l'Association ALAGH sont guidés par les principes d'intervention suivants.



Une place importante accordée à la réflexion éthique

Les professionnels accordent une grande importance à la place de la réflexion éthique dans l'exercice de leurs fonctions. **De concert avec les familles et les proches aidants, les personnes elles-mêmes, les professionnels s'interrogent sur la meilleure conduite à tenir**, la meilleure décision à prendre ou la meilleure façon de bien agir à l'occasion de situations complexes rencontrées, pour garantir de bonnes pratiques professionnelles.

Ce questionnement s'opère tout en veillant à respecter les obligations réglementaires qui encadrent le fonctionnement des établissements, services ou dispositifs. Ces situations concernent par exemple l'accès à la vie affective et sexuelle, l'exercice de la parentalité, la fin de vie, etc.

Une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement

Se fondant sur l'engagement plein et entier de leurs membres fondateurs respectifs, les deux associations accordent une place prépondérante à la **qualité de l'accompagnement proposé** aux personnes accueillies et à leurs proches aidants. Tout à la fois empreinte de **pragmatisme** et de **rigueur**, la démarche d'amélioration continue combine des **prestations individualisées et respectueuses des besoins des personnes**. Elle prend en compte leurs attentes, garantit leur sécurité, et est conforme aux bonnes pratiques professionnelles. Toutes les stratégies d'intervention spécifiques sont privilégiées. Seules les méthodes d'intervention ayant par ailleurs reçu une caution scientifique et conformes aux recommandations de bonnes pratiques sont mises en œuvre pour servir le projet des personnes.

Au sein de la Fondation et de l'association ALAGH, la démarche d'amélioration se concrétise par des **audits et séquences d'autoévaluation de la qualité des prestations** (audit du circuit du médicament par exemple, traitement et prévention des Evènements Indésirables Graves, Analyse des Pratiques Professionnelles, etc.). Ces démarches sont ensuite accompagnées de recommandations aux professionnels, dans le but de permettre aux équipes d'améliorer concrètement, chaque fois et autant que de besoin, la qualité et la nature du service rendu aux personnes.



Une complémentarité des actions entre les professionnels et entre les professionnels et les proches aidants

En accord avec les valeurs de solidarité et d'entraide défendues par les acteurs des deux associations, **aucun accompagnement n'est envisagé sans que la famille et/ou les proches aidants ne soient associés** à la prise en compte de la personne. Erigés en principe, caractérisant une posture bienveillante, les échanges réguliers entre professionnels et entre professionnels et proches aidants ont pour objectif de garantir l'ouverture indispensable à la prise en compte des points de vue de tous et à une véritable démarche de co-construction du projet de vie de la personne. Ces multiples échanges garantissent

activement et collectivement une posture empreinte de questionnements. Dans les limites qu'impose la protection des personnes, les professionnels œuvrent ainsi, au quotidien, de manière à promouvoir en principe d'action la liberté de choix des publics accompagnés comme de leurs proches aidants.

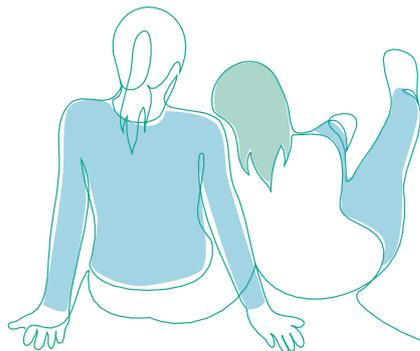
Des prestations mises en œuvre en coordination avec les partenaires

Permettre l'épanouissement social des personnes, quel que soit leur âge ou leur situation, favoriser l'accès aux soins comme aux dispositifs de santé, garantir la satisfaction des besoins spécifiques, donc accompagner globalement la personne suppose une coordination de qualité avec les partenaires associatifs, institutionnels, installés en libéral, sociaux, médico-sociaux, sanitaires et du secteur de la santé mentale, culturels, publics... présents et acteurs sur les territoires.

Alors que l'avancée en âge des personnes en situation de handicap ou l'avancée vers le grand âge des personnes âgées s'accompagne souvent d'une vulnérabilité plus grande, construire, en appui avec l'ensemble des dispositifs territoriaux, **le parcours de vie et de soin** des bénéficiaires nécessite une action et une réponse coordonnées entre tous, dynamiques, complémentaires, **adaptées et structurées aux besoins personnalisés de chaque personne**. En lien avec tous leurs partenaires, les deux associations s'engagent à rechercher des réponses personnalisées, innovantes et/ou mieux adaptées à la situation de chaque personne.

Promouvoir le pouvoir d'agir de chaque personne, fut-elle en situation de grande vulnérabilité

Quelles que soient les difficultés rencontrées, promouvoir le pouvoir d'agir de chaque bénéficiaire nécessite de changer le regard communément porté sur lui par la société pour privilégier et mobiliser les ressources et compétences qui sont les siennes. Les deux associations promeuvent par-dessus tout la primauté de la personne. « **Citoyen** » à **part entière** et, par définition, la première concernée par son projet de vie, elle doit être **reconnue, respectée et entendue dans ses choix**. De l'enfance, à l'âge adulte ou au grand âge, chaque personne doit bénéficier de stratégies d'intervention plurielles qui, en fonction de ses capacités, favorisent l'expression de ses choix, de ses désirs et lui permettent de prendre elle-même des décisions qui participent à l'effectivité de la mise en œuvre de ses droits fondamentaux. Cette capacité à s'autodéterminer peut concerner des secteurs de la vie de grande importance : choisir de vivre et vieillir à son domicile ou en institution, choisir de devenir parent, prendre des dispositions pour sa fin de vie, etc.



La Fondation Saint Charles et l'Association ALAGH se rapprochent

La force de s'associer

Parce qu'ils partagent des valeurs communes et sont présents historiquement sur le territoire lorrain depuis des décennies, les membres de la Fondation Saint Charles et de l'Association ALAGH ont souhaité se rassembler **sous forme d'un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale)** dans le but de :

- **réaffirmer** avec force et comme une dimension incontournable le fait que les bénéficiaires accompagnés soient au cœur des projets développés,
- **co-construire** une démarche participative et concertée entre gouvernance et dirigeants des deux associations,
- **s'appuyer** sur les expertises croisées des professionnels en charge des publics en situation de handicap et/ou âgés pour améliorer la performance globale des établissements et services des associations,
- **généraliser** ces expertises, de façon transversale, au bénéfice des projets et des parcours de vie des bénéficiaires et de leurs proches aidants,
- **élaborer** de façon volontariste une stratégie qui se caractérise par des projets d'action concrets, réalistes et réalisables, évalués et communiqués au plus grand nombre,
- **nourrir** l'ambition d'améliorer jour après jour la qualité du service rendu aux bénéficiaires en répondant aux besoins émergents sur le territoire d'intervention et en proposant des projets innovants et ambitieux qui améliorent le quotidien et l'avenir des personnes,
- **« aller vers »** les partenaires, les autorités, les professionnels et, surtout, aller vers les bénéficiaires et leurs proches pour soutenir toute forme de coopération et d'entraide au service d'une meilleure qualité de l'accompagnement,
- **renforcer** l'offre de services en s'appuyant sur une politique attractive de Ressources Humaines qui valorise le professionnalisme des salariés.



La force de coopérer ensemble au service de tous

Dans le cadre du futur groupement de coopération, les Conseils d'Administration de la Fondation Saint Charles et de l'Association ALAGH veilleront à garantir une véritable réciprocité dans les relations entre leurs membres, au bénéfice de chacune des organisations. Au premier chef, cette relation s'appuiera sur une confiance mutuelle et un dialogue régulier entre les deux organisations.

Ces échanges seront sanctionnés par une organisation et un fonctionnement du groupement où la place de chacune des parties prenantes sera garantie et reconnue.

Forts des valeurs qu'incarnent les deux associations, les membres du groupement s'engagent ainsi à garantir :

- des pratiques solidaires dans le cadre de ce fonctionnement coopératif pour renforcer et coordonner les ressources disponibles au sein du futur groupement,
- la reconnaissance du savoir et du savoir-faire de chaque acteur du groupement,
- la prise de décisions communes,
- l'organisation cohérente et efficiente de l'action du groupement constitué,
- la déclinaison en actions concrètes des décisions prises au bénéfice du service rendu aux personnes, à leurs proches aidants et à soutenir la qualité de vie au travail des professionnels,
- la réponse ensemble aux besoins et attentes des personnes âgées et/ou en situation de handicap domiciliées en région Lorraine et développer des réponses respectueuses du choix de vie des personnes,
- une contribution à l'innovation, l'amélioration et à l'adaptation continue de l'offre d'accompagnement proposée,
- une ouverture et une coopération active avec d'autres associations qui partageraient la même vision et voudraient s'associer au groupement,
- le fait de rendre compte de leurs actions auprès de tous,
- la capacité à répondre à des appels à projet.



L'action de ce groupement poursuit l'ambition de mutualiser des ressources organisationnelles et des richesses humaines pour développer et imaginer de nouvelles réponses aux besoins des personnes, qu'elles soient âgées et/ou en situation de handicap.

Ce contrat stratégique a donc été élaboré dans le but de valoriser les réalisations/activités d'ores et déjà existantes entre la Fondation Saint Charles et l'Association ALAGH, en développant de nouvelles et clarifier les priorités d'action dans le cadre du groupement envisagé.

Se fondant sur une vision commune des Conseils d'Administration quant à ce qui fonde l'action en faveur des personnes les plus vulnérables, **ce projet s'accompagne de la déclinaison d'objectifs opérationnels concrets à atteindre pour améliorer la qualité des prestations offertes**, tout en préservant la dimension spécifique et la richesse de fonctionnement de chacune des organisations.



Les différents dispositifs gérés par la Fondation Saint Charles

L'ensemble des établissements et dispositifs gérés par la Fondation Saint Charles sont principalement destinés à l'accompagnement de personnes âgées.

Les établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

- L'EHPAD Notre Dame du Bon Repos, Maxéville (147 places),
- L'EHPAD Saint Sauveur, Maxéville (67 places),
- L'EHPAD Saint Rémy, Nancy (140 places),
- L'EHPAD Sainte Thérèse, Ludres (148 places),
- L'EHPAD La Sainte Famille, Vandoeuvre-lès-Nancy (88 places),
- L'EHPAD Villa Saint Pierre Fourier, Villers-lès-Nancy (53 places),
- L'EHPAD Saint Charles, Bayon (170 places),
- L'EHPAD Saint Joseph, Dole (97 places).

Les services de la Fondation Saint Charles

- Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) Sainte Marie, Nancy (39 places),
- le Centre de Soins Sainte Marie, Nancy,
- le Centre de Soins Saint Charles, Mont-Saint-Martin,
- Saveurs Maison – cuisine centrale – fait partie de l'environnement de la Fondation Saint Charles.

En 2024, intégreront la Fondation Saint Charles :

- le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Foyer de l'Aurore, Ludres (6 places),
- les succursales belges constituées de la maison de repos Saint Charles de Virton (95 places), de la maison de repos Saint Charles de Bertrix (92 places) et de la Résidence Services Willy de Bertrix (38 logements).

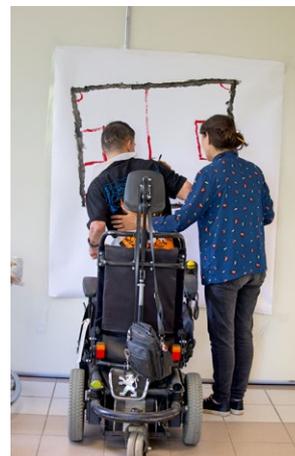


Les différents dispositifs gérés par l'Association ALAGH

L'ensemble des établissements et dispositifs gérés par l'Association ALAGH est composé d'établissements, de services et de dispositifs inclusifs.

Les établissements ALAGH

- La **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Irène Pierre de Nancy** (64 places) offre un accueil en hébergement continu ou un accueil temporaire aux personnes adultes gravement handicapées.
- Le **Foyer d'Accueil Médicalisé de Jour (FAMJ) de Nancy** (15 places) propose un accueil en journée pour des personnes atteintes d'un handicap moteur, qui souhaitent un accompagnement complémentaire à leur vie à domicile.
- La **MAS L'Orée des Bois de Mont-Saint-Martin** (55 places) accompagne des personnes adultes en situation de handicap moteur et/ou souffrant de troubles mentaux ou psychiques. Elle offre un accueil en hébergement continu, en accueil temporaire ou en accueil de jour.
- Le **dispositif Passer'aille** (24 places), développé en partenariat avec l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés de Lorraine (AFTC), propose un hébergement relais médicalisé et une équipe mobile d'accompagnement médico-social. Il répond aux besoins identifiés au niveau régional en termes d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de handicap neurologique sévère.



Les services ALAGH

- Le **Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)**, situé à Villers-lès-Nancy (151 places), assure des prestations de soins à des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie ou malades et à des personnes présentant un handicap.
- Le **Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile (SPASAD)** est géré en partenariat avec l'association Ville et Services. Il assure une coordination d'aide et de soins à domicile pour un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et les soins aux personnes âgées et/ou en situation de handicap et aux personnes atteintes de pathologies chroniques.

- Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (RAPH 54)** est piloté en partenariat avec 5 associations AEIM, FADV, CAPs, OHS, UDAF. Ce service intervient afin de favoriser l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation de handicap de plus de 55 ans.
- Une **plateforme d'Aide aux aidants** de personnes en situation de handicap. Ouverte depuis le 15 juillet 2022, ce dispositif co-porté par l'ALAGH, l'association J.B Thiery (porteur principal), le CAPs, l'UDAF et l'association VAAMM, permet d'aider, de soulager, de proposer du répit, de former et d'informer, de repérer et de lutter contre l'isolement, de favoriser la coopération territoriale.

Les dispositifs inclusifs ALAGH

- Les 3 **appartements d'apprentissage** sont des logements inclusifs destinés à des personnes qui souhaitent quitter une structure pour vivre en autonomie. Des professionnels les accompagnent pour évaluer leurs capacités à vivre en autonomie, les moyens d'accompagnement et de compensation.
- L'**Unité de Logement et de Service (ULS)** propose aux personnes en situation de handicap, une alternative d'habitat à l'hébergement institutionnel ou au domicile familial, leur permettant de vivre en autonomie et dans un milieu inclusif. 14 appartements ont été conçus et aménagés pour répondre aux besoins spécifiques d'autonomie et d'inclusion des personnes ayant vocation à y habiter. Une permanence centralisée permet de répondre « au besoin de s'affranchir des personnes d'une vie programmable », d'avoir plus de souplesse dans l'accompagnement à domicile en proposant des temps d'intervention non programmés et de courte durée.





Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels

du groupement de coopération
de la Fondation Saint Charles
et de l'Association ALAGH





Développer une palette d'accompagnement et de services renforcés en favorisant la liberté de choix de la personne et de ses proches aidants

Objectif opérationnel 1

Inscrire le pouvoir d'agir des personnes handicapées, âgées et leurs proches aidants comme référence du développement de notre palette d'accompagnement.

Objectif opérationnel 2

Soutenir l'expression des projets personnalisés. **Identifier** et **prévenir** les ruptures de parcours potentielles.

Objectif opérationnel 3

Adapter les prestations offertes à la personne et à ses proches aidants en développant des réponses alternatives innovantes d'accompagnement qui tiennent compte de leurs attentes.

Objectif opérationnel 4

Favoriser des liens et du partage tant entre les personnes accompagnées que les proches aidants en promouvant des lieux d'expression (pair-aidance).

Objectif opérationnel 5

Développer des collaborations fortes entre les professionnels de chaque association et le partage d'expertises.

Objectif opérationnel 6

Être garant en tout cela du respect et du bien-être de la personne accompagnée.





Promouvoir, soutenir, créer, individualiser les projets et parcours professionnels

Objectif opérationnel 1

Élaborer un référentiel managérial commun aux deux structures.

Objectif opérationnel 2

Développer et **valoriser** les compétences additionnelles pour promouvoir les parcours professionnels.

Objectif opérationnel 3

Généraliser l'accès et la construction de formations innovantes tout en développant des partenariats avec les organismes (nouveaux métiers, formations flash, partage de bonnes pratiques, etc.).

Objectif opérationnel 4

Inscrire/favoriser la mobilité professionnelle comme un levier au service des parcours professionnels.

Objectif opérationnel 5

Développer un Plan de Développement des Compétences inter-associatif.

Objectif opérationnel 6

Constituer un pool de remplacement inter-associatif, en priorité pour les fonctions d'aide-soignant et Infirmier Diplômé d'État.

Objectif opérationnel 7

À partir de l'analyse des données du bilan social de notre environnement et de la situation économique du groupement, **définir** des actions destinées à favoriser la qualité de vie au travail.





Ensemble, aller vers un nouveau modèle de gouvernance et d'organisation adapté aux ambitions communes, au service de tous

Objectif opérationnel 1

Développer une stratégie de communication du groupement, au service des projets.

Objectif opérationnel 2

Structurer l'organisation hiérarchique et fonctionnelle du siège du groupement et **unifier** l'organisation des établissements et services.

Objectif opérationnel 3

Promouvoir le questionnement éthique par l'installation d'une commission du groupement ouverte aux partenaires.

Objectif opérationnel 4

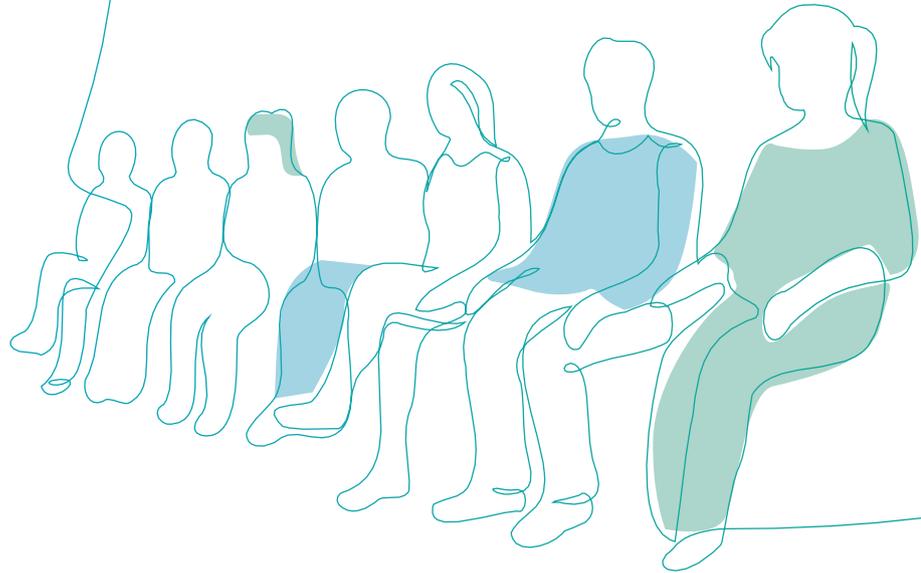
Améliorer la performance globale et opérationnelle des établissements et services (managériale, informatique, démarche qualité, gestion des ressources, respect de l'environnement, gestion financière) par l'optimisation des ressources.

Objectif opérationnel 5

Renforcer et **partager** une démarche d'amélioration continue de la qualité afin d'**évaluer** la performance des prestations délivrées.



Ce projet a été respectivement
adopté par les Conseils d'Administration
de l'ALAGH et de la Fondation Saint Charles
lors des réunions du 26 septembre 2023.





SOLILA
UNIS POUR TOUS

contact@solila.fr